Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1978)

**Heft:** 446

**Titelseiten** 

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Dablic Particular

### J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand No 446 23 mars 1978 Quinzième année

Rédacteur responsable : Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc Abonnement pour une année : 48 francs,

Administration, rédaction : 1002 Lausanne, case 2612

1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021 / 22 69 10 C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro: Rudolf Berner Claude Bossy Jean-Daniel Delley René Duboux

446

## Progrès à toute petite dose

Rien ne vaut une sourde menace politico-publique pour mettre d'accord entre eux les fauxfrères du secteur privé. Dès qu'une entreprise
ou une branche économique revient un peu souvent dans les propos parlementaires et journalistiques, dès qu'elle se sent attirer l'attention du
législateur, elle se fond harmonieusement dans
l'union sacrée, avec tout juste un zeste de renoncement à une partie des avantages les plus flagrants, au nom de l'helvétique « disposition au
compromis » (Kompromissbereitschaft).

Il aura donc suffi que ces derniers mois on parle un peu trop des abus dans la commercialisation des médicaments pour qu'un accord sur les conditions de vente des spécialités pharmaceutiques soit enfin passé, mettant fin à des années de discussions laborieuses et de savantes manævres dilatoires.

A Bâle, on est content. Les prix ne vont pas s'effondrer, les avantages sur les taux de change n'auront pas à être répercutés au bénéfice des consommateurs, les marges vont se maintenir à tous les niveaux, les frais de distribution vont continuer de représenter la moitié du prix payé par les consommateurs, — en fait les caissesmaladie le plus souvent. Prenant bien soin de préserver ainsi l'essentiel, on s'est contenté de lâcher du lest sur un problème particulier, qui d'ailleurs empoisonnait passablement l'ambiance de complicité cartellaire.

Le problème en cause, c'est celui des rabais, en marchandises et en argent, que les producteurs et distributeurs accordent à leurs clients: pharmaciens, droguistes et médecins dispensants. Ces derniers surtout, très nombreux dans certains cantons alémaniques, ne répugnent pas à se pro-

curer de jolis compléments de revenus, par exemple en vendant au prix fort des échantillons gratuits non désignés comme tels, en fractionnant de gros emballages pour hôpitaux et en débitant les fractions au prix du petit flacon, etc.

Tous ces petits profits, ainsi que les ristournes de fin d'année et autres rabais et remises, feront dès le 1er septembre prochain l'objet d'une réglementation volontaire, conformément à l'accord récemment passé par les fabricants, les importateurs et les distributeurs-grossistes, qui s'engagent à limiter les distributions d'échantillons et d'emballages de lancement et à plafonner les rabais à 20 % en marchandises, respectivement à 15 % en espèces.

Cela ne représente pas forcément un immense progrès dans une branche où la douzaine se vend tradionnellement au prix de la dizaine. Et surtout, cela ne change rien au caractère très fortement cartellisé de la branche pharmaceutique, l'une des seules qui connaît encore les prix — ô combien — imposés.

Qui donc parlait de maintenir la surveillance des prix pour les médicaments après le départ de Monsieur Prix? Vous n'y songez pas, après le bel Accord que viennent de ratifier les firmes qui contrôlent 80 % du marché des spécialités pharmaceutique! Un zeste de renoncement pour une liberté totale, ce n'est pas cher, décidément...

#### DANS CE NUMÉRO

Pp. 2/3: Politique de la santé: aller plus loin que demain — Etre en bonne santé dans une vingtaine d'années; p. 4: La substitution du pétrole, mâchoire de l'étau nucléaire; p. 5 Le carnet de Jeanlouis Cornuz: Enigmes policières; p. 6: Télévision et élections cantonales: des émissions en latin; p. 7: Femmes, étrangères, non-qualifiées, célibataires; p. 8: Courrier: Un syndicaliste face au Manifeste 77.